



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPET INTERNE

Section : ARTS APPLIQUES

Option : DESIGN

Session 2021

Rapport de jury présenté par : Thierry Delor IA IPR design & métiers d'art président de jury

SOMMAIRE

Présentation générale du concours et de la session	page 3
Bilan de la session et statistiques	page 7
Rapport de jury de l'épreuve d'admissibilité	page 8
Rapport de jury de l'épreuve d'admission	page 10

Les rapports des concours et la présentation des épreuves sont publiés sur le site du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr2/> Concours de recrutement du second degré

et sur le site national Design & Métiers d'Art : <https://designetmetiersdart.fr/>

Présentation générale du concours et de la session.

La session 2021 du concours du CAPET Interne Design et Métiers d'Art offrait 5 postes dans l'enseignement public uniquement.

La lecture des dossiers RAEP par les membres des jurys et l'épreuve orale d'admission se sont déroulées à l'ESAA Boule à Paris. Le directeur du concours remercie madame la Provisoire, les Provisaires-adjoints, le Directeur délégué aux formations et les agents de l'établissement pour leur accueil. Des conditions de travail satisfaisantes et le respect des mesures sanitaires imposées par la crise de la COVID19 lors des épreuves orales du 10 et 11 mars 2021 ont été garanties. Dans ces conditions particulières, l'équipe d'appareilleurs a assuré avec bienveillance et sens des responsabilités l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles. L'ensemble de ces acteurs et l'accompagnement constant des services de la DGRH du MENJS contribuent au bon déroulement du concours, qu'ils en soient ici vivement remerciés.

La réforme du Lycée a conduit, depuis la rentrée scolaire 2019, à la modification du référentiel de formation et de la certification du baccalauréat STD2A. Quant au niveau postbac, la création du DNMADE en 2018 et 2019 selon les académies, a considérablement bouleversé les maquettes de formation de la filière postbac pour les hausser au valant grade de licence.

Dans ce cadre, le retour d'expérience du candidat est nécessairement limité à la date du concours, même pour un praticien en cycle STD2A ou DNMADE. Il est ainsi toujours préférable pour le candidat d'adopter une posture de questionnement ouvert du champ programmatique et didactique et de tendre à démontrer ses compétences analytiques, réflexives et conceptuelles plutôt que de se prêter à une simulation ou une fiction de situation pédagogique qui voudrait faire accroire une parfaite connaissance et maîtrise des enjeux de la formation. Si l'on n'a eu l'occasion d'enseigner dans les niveaux visés ou que l'on n'aura su ou pu se rendre disponible à les observer en auditeur libre de séances de formation, il est conseillé de proposer une investigation méthodologique de certains enjeux choisis de la formation afin de construire une séquence compatible avec le cadre référentiel du concours.

Admissibilité : 50 candidats ont envoyé un dossier de RAEP. Les évaluations par les membres des jurys convoqués pour lire, évaluer et classer les dossiers ont différencié deux catégories bien distinctes de réponses à la demande : celles qui ne correspondent pas aux attendus du concours, et une moitié des dossiers répondant effectivement au cadre de la demande, certains rapports ayant réussi à exposer avec brio une expérience ou une démarche posturale apportant une plus-value réelle à la candidature et un engagement particulièrement maîtrisé et pertinent dans une proposition de séquence pédagogique, dans l'analyse et la connaissance précises du cadre référentiel de la formation visée : BAC STD2A ou DNMADE.

Admission : 10 candidats se sont présentés face aux jurys. L'épreuve de mise en situation professionnelle, seule épreuve orale, doit être considérée comme le lieu d'une rencontre entre pairs. Le candidat enseignant rencontre des enseignants réunis en jury. L'épreuve doit donc être abordée comme un échange fructueux entre experts. Elle doit être abordée avec

sincérité et dynamisme, sans a priori quant aux éventuelles attentes du jury, celui-ci répondant aux exigences éthiques et d'ouverture intellectuelle du concours et par là évaluant d'abord la pertinence et de la cohérence entre les objectifs affichés et leur traduction pour les élèves.

La posture, la maîtrise de l'expression orale, le témoignage de capacités réflexives et analytiques, les capacités de synthèse, de recul et de questionnement critique, les ressorts d'une solide culture actualisée, la maîtrise de la définition et de l'évaluation des compétences visées mais encore une connaissance avérée des textes de référence sont abordés dans le rapport de jury de l'épreuve.

Pour la phase d'admissibilité comme pour celle de l'admission, on décèlera dans les rapports d'épreuves que la réussite au concours conjugue lucidité, sincérité et ambition.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour les deux épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Règlementation des épreuves :

Épreuve d'admissibilité

Dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (Coefficient 1.)

Lecture et notation par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de RAEP comporte deux parties (arrêté du 19 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du CAPET). Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Cette présentation peut être reliée pour l'étayer à des compétences acquises dans un domaine professionnel. Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies et des outils et langages numériques au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

À son dossier, le candidat peut joindre, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Épreuve orale d'admission

Épreuve de Mise en Situation Professionnelle (coefficient 2)

Les modalités de l'épreuve orale d'admission sont précisées par l'arrêté du 19 avril 2013 modifié consultable sur le site devenirenseignant.gouv.fr. Il est important que les candidats s'y réfèrent, en prennent connaissance et ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral.

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.

Travaux pratiques et de préparation de l'oral : 5 heures en loge.

Présentation orale devant jury : 30 minutes

Entretien : 30 minutes

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée : design et métiers d'art. Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Il s'agit dans cette épreuve d'admission d'analyser une situation d'enseignement prenant appui sur un sujet présentant un thème, une demande et des documents. Le sujet est proposé au candidat pour un niveau de formation imposé, le plus souvent pour une classe de 1^{ère} STD2A. Le candidat dispose donc de 5 heures de préparation en loge pour produire

une analyse du sujet et traiter la demande figurant sur la première page du dossier proposé par le jury. Il n'a accès à aucune documentation en dehors de celle du sujet. L'oral dure une heure au maximum. Chaque candidat dispose d'abord de 30 minutes au maximum pour délivrer son propos, il est ensuite invité à un entretien de 30 minutes au maximum avec les membres du jury. Face aux difficultés de certains candidats à gérer convenablement leur temps, le jury s'est parfois vu contraint de les interrompre pour respecter le format de l'épreuve. Certains candidats n'utilisent pas l'intégralité des 30 minutes dévolues à la présentation orale de leur analyse et de leur proposition pédagogique. Dans ce cas, avec l'accord du candidat, le jury propose de passer à la phase d'entretien de 30 minutes. On rappellera que la gestion du temps disponible est une compétence professionnelle dont la maîtrise entre fort logiquement en ligne de compte dans l'évaluation à l'oral.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- la rigueur de la démarche d'analyse.
- la capacité à identifier des questionnements.
- la pertinence de la problématique dégagée, de la situation didactique envisagée et des objectifs pédagogiques.
- la cohérence du dispositif adopté et l'adaptation des modalités d'évaluation.
- la lisibilité, l'aisance et la qualité de la communication.
- la capacité à se projeter en tant qu'enseignant dans sa classe et au sein de la communauté éducative.

Bilan de la session 2021 CAPET INTERNE Section ARTS APPLIQUES Option DESIGN

Seule la session CAPET Interne public option design était ouverte en 2021.

Nombre de postes : 5

Bilan de l' ADMISSIBILITÉ

Nombre de candidats inscrits : 102
Nombre de candidats non éliminés : 50 Soit : 49.02 % des inscrits.

Moyenne des candidats non éliminés 08.04 (soit une moyenne de : 08.04 / 20)

Moyenne des candidats admissibles : 15.91 (soit une moyenne de : 15.91 / 20)

Barre d'admissibilité : 12.00 / 20
Nombre de candidats admissibles : 11 Soit : 22.00 % des non éliminés.
(Coefficient de l'épreuve d'admissibilité : 1)

Échelonnement des notes de l'admissibilité

notes	01 à 5,5	06 à 9,5	10 à 12,5	13 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
nb candidats	20	10	11	3	4	2

Bilan de l' ADMISSION

Nombre de candidats admissibles : 11
Nombre de candidats non éliminés : 10 Soit : 90.91 % des admissibles.
Nombre de candidats admis sur liste principale : 5 Soit : 50.00 % des non éliminés.
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0
Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyennes portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission) :
Moyenne des candidats non éliminés : 39.00 (soit une moyenne de : 13.00 / 20)
Moyenne des candidats admis sur liste principale : 47.70 (soit une moyenne de : 15.90 / 20)

Moyenne portant sur l'épreuve de l'admission :
Moyenne des candidats non éliminés : 23.00 (soit une moyenne de : 11.50 / 20)
Moyenne des candidats admis sur liste principale : 30.60 (soit une moyenne de : 15.30 / 20)

Barre de la liste principale : 44.00 (soit un total de : 14.67 / 20)
(Total des coefficients : 3 dont admissibilité : 1 admission : 2)

Échelonnement des notes de l'admission

notes	01 à 5,5	06 à 9,5	10 à 12,5	13 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
nb candidats	2	2	0	4	2	0

Rapport de jury de l'épreuve de dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle.

La session a révélé quelques excellents dossiers qui ont remarquablement allié l'expérience de l'enseignant et de praticien designer pour certains à des propositions pédagogiques pertinentes, fines, ouvertes, créatives. Le bilan marqué de l'évaluation en témoigne.

Le jury a valorisé les dossiers qui présentaient les qualités suivantes :

- En premier lieu ceux qui révèlent une maîtrise des enjeux de la mission d'un enseignant du second degré en design et en métiers d'art.
- Un intérêt pour la pédagogie et la didactique dans l'enseignement du design, des métiers d'art, des arts appliqués.
- Un questionnement et une appropriation des enjeux de l'évaluation
- L'engagement dans un champ référentiel de connaissances et de pratiques pédagogiques exigeant, actualisé.
- Un engagement structuré, rationnel et pertinent dans des dispositifs de transversalité et de transdisciplinarité.
- Une différence clairement établie entre séquence et séance ; il est judicieux d'éviter la forme journal de bord et de donner à lire des visions synthétiques qui renseignent sur une structure pédagogique organique réfléchie dans son ensemble.
- Des annexes proposant des grilles pédagogiques qui présentent clairement les découpages de la séquence et les transversalités.

Observations du jury sur le contenu attendu du dossier :

Il est attendu que le dossier mette en évidence une articulation du fruit de l'expérience pédagogique, technique, professionnelle ou humaine à des questionnements pédagogiques et caractéristiques de la discipline. Il convient donc de présenter l'expérience personnelle comme un terrain de réflexion et d'engagement pédagogiques. Pour cela il est nécessaire d'isoler les expériences qui seront réellement porteuses des réflexions et propositions propres à déterminer des champs d'exploration pédagogique.

La définition de la problématique présidant à la proposition de séquence pédagogique s'appuie sur des contextes identifiés, des dispositifs et outils conceptuels adaptés au public visé, un champ de connaissances et de compétences circonscrits. Ainsi seulement on atteindra à une définition claire et cohérente des objectifs choisis.

La connaissance des programmes est indispensable au déploiement de la séquence et du choix de la ou des séances. Elle permet une juste situation dans la progression de la formation : niveau d'autonomie et posture de l'élève, prérequis, compétences acquises cohérentes.

Connaissance de l'institution scolaire. La proposition doit impliquer ou induire la connaissance du cadre scolaire : sécurité, droits et devoirs des élèves et des personnels, dispositifs d'actions éducatives et d'accompagnement, instances de l'établissement, contexte et conditions d'exercice du métier d'enseignant.

L'évaluation. Elle doit être abordée dans ses modalités et ses outils dans la cohérence du dispositif pédagogique choisi. La ou les propositions d'évaluation doivent prendre en compte les transversalités éventuellement investies, les champs de compétences traités, une temporalité du ou des dispositifs.

Communication. La présentation est construite, explicite et claire. Elle révèle la maîtrise rédactionnelle, de la syntaxe et de la communication que l'on est en droit d'attendre d'un professeur de design et métiers d'art.

Enfin, si des annexes sont jointes au dossier, documents contextuels, fiches pédagogiques, documents élèves, expérimentations et travaux, leur pertinence et leur lisibilité doivent présenter une vraie valeur ajoutée. Hors cette condition elles risquent d'être défavorablement perçues.

La lecture des rapports des jurys précédents apportera divers éclairages sur l'épreuve que l'on ne saurait ignorer. Ils constituent une source indispensable d'informations pour la préparation à l'épreuve. Le jury a pu constater la bonne prise en compte par les candidats retenus des recommandations formulées au fil des sessions du concours.

Rapport de jury de l'épreuve de Mise en Situation Professionnelle.

Ce rapport d'épreuve de Mise en situation professionnelle soulignera les points forts des candidats puis se concentrera plus précisément sur les attendus de l'épreuve pratique d'admission et les difficultés repérées lors de cette session. Ce rapport a pour objectif d'être un outil de travail. Dans cette perspective, chaque étape de l'épreuve sera commentée de façon chronologique.

Cette année le jury a su apprécier le sérieux et l'engagement des candidats. Dans l'ensemble il a été constaté qu'ils semblaient au fait des publics visés par la demande de séquence et qu'ils ont su mobiliser un certain nombre de compétences attendues d'un candidat du concours interne :

- Une bonne qualité d'écoute et d'échange avec le jury
- Une connaissance claire du cadre professionnel et institutionnel
- Une culture solide des domaines du design et des métiers d'arts

Le jury profite de ce rapport pour rappeler qu'il s'agit bien d'une épreuve visant un public de praticiens, qu'il est donc fortement recommandé à des candidats n'enseignant pas face à un public de STD2A ou de DNMADE de réaliser des stages d'immersion dans ces formations, de questionner des professeurs en poste et de bien s'imprégner des référentiels et de leurs attendus afin d'être en capacité de construire des séquences porteuses de sens, à la mesure du public visé.

L'objectif de cette épreuve est bien de proposer une séquence et plus spécifiquement une séance pivot tangible, en adéquation avec les enjeux et la temporalité annuelle liés au niveau choisi.

1. La lecture, l'analyse, la problématisation et l'appropriation des documents :

La forme des sujets cette année a été modifiée pour laisser aux candidats davantage de temps à la construction d'une séquence. Alors que les années précédentes le sujet présentait en général 3 références documentaires ainsi qu'un thème imposé, cette année, le sujet ne concernait qu'une seule référence documentaire, présentée au travers de diverses ressources (photographies, textes, croquis, schémas) et sans thème spécifique énoncé. Cette nouvelle formulation de sujet a pour but de permettre au candidat de proposer librement sur un thème qui lui est plus personnel, mais aussi de lui donner l'occasion d'exploiter davantage ses connaissances spécifiques pédagogiques et didactiques et ses références personnelles.

Le jury observe que cette nouvelle forme fonctionne globalement mieux, cependant il a constaté que certains candidats ont pu se retrouver démunis face à une unique référence par manque de flexibilité réflexive et d'un manque d'ouverture sur la création contemporaine.

De façon générale, le jury a constaté que l'étude des documents était souvent succincte et superficielle, voire descriptive et ne témoignait que trop peu d'une approche réflexive et d'une analyse critique.

Certains candidats proposaient tout juste de "ré-exploiter tel quel les démarches évoquées par le document", sans s'emparer véritablement des questionnements sous-jacents à celles-ci.

Cette partie de l'oral nécessite un véritable temps d'analyse et de questionnement du document proposé, un questionnement ouvert, critique, propre à soutenir ensuite et justifier une proposition pédagogique. En effet, de cette analyse effectuée en loge doit découler une problématique du design ou de métier d'art étayée et ensuite articulée à une problématique pédagogique personnelle et bien en adéquation avec les objectifs de formation du public ciblé.

Cette problématique s'appuie véritablement sur l'analyse du document donné et sert de pivot dans la construction de la séquence pédagogique. Le jury a observé que certaines problématiques étaient vagues et ne permettaient pas de construire par la suite une séquence pédagogique cohérente.

Dans cette phase de l'oral qui présente l'analyse et son articulation à une problématique de design ou de métiers d'art le candidat doit être capable de témoigner :

- D'une capacité d'analyse et de questionnement. L'analyse du document est étayée et synthétique et doit être ouverte sur d'autres références pour permettre de créer une problématique porteuse, maîtrisée et cohérente.
- D'une culture solide du domaine. Être capable de s'exprimer avec le vocabulaire spécifique de la discipline. Malheureusement le jury déplore chez certains candidats une culture trop généraliste, trop peu orientée vers le design ou les métiers d'arts et ne citant que des poncifs du design sans même en exprimer les enjeux. Cette posture ne permet aucunement de construire une analyse approfondie et pertinente du document du sujet et des références et contextes à partir desquels ils ont composé leur séquence.

À l'inverse, certains candidats ont réalisé un catalogue de références afin de témoigner de leur culture, en oubliant l'objectif principal de cet exercice : présenter une séquence pédagogique et plus spécifiquement une séance.

Ils ont ainsi passé beaucoup trop de temps à une surenchère référentielle inutile et évidemment discutable et trop peu de temps sur la phase de déploiement de la séquence pédagogique.

Voici les principaux conseils que nous voudrions prodiguer pour réussir cette phase d'analyse du document donné:

- Lire très attentivement l'ensemble des éléments donnés et tout particulièrement les légendes associées au document traité.
- Analyser de manière approfondie le document ressource afin d'en dégager les principes, les processus, les usages, les connotations, les questions utiles à l'élaboration de la problématique.
- Mettre en tension ce document avec d'autres références choisies et de façon raisonnée et étayée afin de faciliter l'émergence d'une problématique porteuse.
- Formuler une synthèse de cette analyse et une articulation afin de bien amener la problématique.
- Et enfin prendre le temps de bien énoncer cette problématique et l'adapter pour en faire une problématique pédagogique.

2. La présentation à l'oral de la séquence de formation :

Au regard des différentes séquences exposées, le jury a apprécié cette volonté des candidats de mettre en tension leur séquence au regard de leur propre pratique et de leur expérience du terrain, ce qui rend plus tangible la séquence.

Certains candidats ont judicieusement valorisé une culture professionnelle (design/métiers d'art) acquise avant d'enseigner. À contrario, le jury a pu observer chez certains candidats, un déséquilibre entre la séquence présentée dans le dossier RAEP, et la séquence présentée lors de cet oral, ce qui témoigne bien souvent d'un manque de connaissance du contexte d'apprentissage ainsi que des programmes et référentiels des classes concernées.

De façon générale, le candidat doit veiller à bien gérer son premier temps d'oral. Certains candidats déploient une séquence trop ambitieuse et passent trop peu de temps à expliciter leur séance pivot.

Trop de candidats proposent une séance trop complexe et passent trop de temps à présenter les différents partenariats, les différents intervenants, veulent expliquer toutes les transversalités possibles dans l'ensemble des disciplines du programme et en oublient de parler véritablement des objectifs, enjeux et contenus de la séance.

Il est important que le candidat prenne le temps nécessaire pour expliciter les objectifs pédagogiques de cette séance mais aussi les dispositifs méthodologiques qu'il met en œuvre pour permettre à ses élèves ou étudiants de les atteindre.

La temporalité de séquence et de la séance doit être également précisée.

Certains candidats ont proposé une timeline de la séquence qui a été un support très bénéfique à l'échange avec le jury dans la deuxième partie de l'épreuve orale. Ce support peut être un véritable appui pour mieux se situer dans la séquence et échanger de manière concrète et fructueuse sur le déroulement de la séquence et bien en comprendre la temporalité.

Il est vivement conseillé au candidat de s'appuyer sur les documents qu'il a réalisés pendant le temps de préparation en loge et qu'il peut afficher au tableau ou présenter au jury ; ils permettent d'étayer l'exposé par un support visuel qui génère une meilleure fluidité dans l'échange et qui surtout peut éviter l'écueil rédhibitoire de la lecture de notes sans plus s'en détacher.

Les croquis, non qu'ils soient indispensables, sont fortement appréciés quand ils portent la démarche avec habileté, ils permettent au jury de se projeter davantage dans la séquence mise en place ainsi que dans la séance développée.

Il est important que se produise une véritable interaction avec le jury. Nous rappelons qu'il s'agit d'un exercice oral et que le candidat doit savoir gérer son flux de parole afin de bien capter l'attention.

Par ailleurs certains candidats masquent l'essentiel par le formalisme d'une myriade de partenariats, intervenants, visites et autres voyages... Ce faisant ils éludent le cœur de la pratique pédagogique qui consiste à proposer des dispositifs spatiaux, méthodologiques, évaluatifs permettant d'atteindre véritablement les objectifs fixés. Le jury l'interprète comme un manque de connaissance du programme en STD2A ou du référentiel de DNMADE et ne permettant pas de réellement justifier une transversalité de pure forme entre différents acteurs et dispositifs.

Le candidat doit évaluer et formuler les prérequis des élèves ou étudiants. On remarque que certains candidats estiment qu'une classe de première STD2A n'est composée que d'élèves ayant suivis l'option création et culture design en classe de seconde. Il est important de rappeler cependant qu'on ne peut se fonder sur des potentiels acquis dans cet enseignement d'exploration, il n'est pas rare en effet qu'une classe de première ait accueilli un nombre conséquent de « nouveaux arrivants » dans la spécialité. Dans ce cas, la séquence plutôt que de s'appuyer sur de nombreux prérequis peut au contraire être un

véritable tremplin pour constituer un socle de prérequis à acquérir et/ou à renforcer pour le groupe classe.

Le jury déplore également le manque de réflexion sur les supports pédagogiques et notamment les supports permettant l'évaluation des élèves ou étudiants. Le candidat ne doit pas éluder cette partie essentielle de la pratique pédagogique, comme proposer une évaluation formative en corrélation avec des objectifs précis issus du référentiel.

Enfin, on décèle chez certains candidats, une volonté de diriger à tout prix des séquences pédagogiques autour de thèmes "tendance" et actuels comme "générer l'aléatoire grâce au processing", "design social", "design participatif", etc. Ces candidats ont souvent oublié de structurer la séance et de proposer des dispositifs pédagogiques permettant de soutenir une démarche constructive.

Encore bien souvent, des candidats laissent l'élève travailler de manière autonome, sans méthodologie valide déployée, faisant illusion en prônant l'accès à des outils technologiques. On note là une confusion manifeste entre moyens mis à disposition et intentions pédagogiques. Et dans les moyens employés, des confusions entre manipulations expérimentales et apprentissage sans réel objectif. L'acquisition de moyens et d'outils est essentielle mais ne doit pas être une finalité en soi, elle doit être ancrée dans une démarche pédagogique progressive.

Le jury encourage vivement les candidats à proposer des séquences plus simples, plus "humbles" mais mieux segmentées permettant de bien exposer les moyens méthodologiques mis en œuvre afin de placer l'élève ou l'étudiant en situation d'apprentissage et de réussite.

Si les candidats ont la possibilité de présenter une séquence en cycle STD2A ou en DNMADE 1, cependant, face à la diversité des modes de fonctionnement des équipes enseignantes en DNMADE, il apparaît que le jury se projette plus facilement dans des séquences en pré-bac.

3. L'entretien avec le jury :

Pour rappel, le candidat est amené lors de cette phase d'échange, à préciser et justifier certains choix didactiques et pédagogiques sur la séquence et la séance présentées.

Les documents précédemment exposés sont utiles au jury pour se repérer dans la proposition de séquence.

Le jury apprécie la capacité de certains candidats à faire preuve de recul et d'une certaine capacité à apporter des solutions.

Les meilleurs candidats ont fait preuve d'une belle souplesse lors de l'échange, ce qui a permis au jury au regard de leur posture de les imaginer aisément en futurs enseignants et collègues.

Le jury note qu'une majorité de candidats a consenti davantage d'attention aux modes d'évaluation cette année et révélé pour certains une réflexion active et fructueuse sur l'évaluation par compétence. Certains ont par contre multiplié les modes d'évaluation sans réel intérêt pédagogique ou ont proposé un système d'auto-évaluation sans expliciter les

outils méthodologiques et les moyens mis en œuvre pour accompagner les élèves dans cette démarche.

Le jury rappelle encore qu'il s'agit d'une épreuve de concours destinée à recruter des enseignants. L'usage d'un vocabulaire trop familier, relâché ou peu approprié à une situation de concours est donc fortement déconseillé. Il est essentiel d'utiliser un vocabulaire spécifique et adapté selon que l'on traite de didactique, de pédagogie, d'art, de design ou de métiers d'art.

Pour conclure :

Lors de cette session, les candidats pour la plupart ont su s'emparer de cette épreuve afin de démontrer leurs qualités d'enseignant. Le jury note que la gestion du temps demeure un problème majeur, bien souvent les candidats passent beaucoup de temps à exposer leur analyse du document et de la problématique au détriment de la présentation de la séance. Le jury tend par ailleurs à penser que davantage de croquis ou schémas présentés par les candidats, ainsi que des exemples de méthodologies appliquées à un objectif poursuivi pourraient mieux soutenir l'exposé et l'échange.